Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Sécurité, veuillez visiter :
cap-securite.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Sécurité

CAP Agent de sécurité - EP1

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-AS-EP1** • Durée : **2 h** • Coefficient : **8 pour l'EP1, auquel s'ajoute le coefficient 1 de la PSE**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Prise en compte du poste et du cadre d'intervention (3 questions) **Page 3**

2. Surveillance, ronde et analyse des événements (3 questions) **Page 5**

3. Traitement d'une alarme et communication professionnelle (3 questions) **Page 8**

4. Prévention, sécurité de l'agent et compte rendu (3 questions) **Page 10**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://cap-securite.fr/assets/annales/cap-securite/Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence/2026/CAP Sécurité - Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Prise en compte du poste et du cadre d'intervention

L'agent prend son service à 21 h sur le site logistique Océanis, réservé aux personnes autorisées, et prépare le contrôle des accès. Il doit appliquer les consignes du site, les règles générales de la sécurité privée et les limites de sa mission.

Question 1.1. À partir du DT 2, indiquer les trois vérifications à effectuer avant de délivrer un badge à un visiteur attendu, puis préciser les informations à inscrire dans le registre d'accès.

Pour un visiteur attendu, le badge est remis seulement après les trois vérifications prévues par la procédure d'accès. Il faut s'assurer que la personne est bien attendue et autorisée avant de lui permettre d'entrer.

Vérification	Élément à confirmer
Identité	Identité présentée par le visiteur
Inscription	Présence sur la liste des personnes autorisées
Autorisation	Accord de la personne visitée

Dans le registre, noter l'identité déclarée, le motif, la personne visitée, l'heure d'entrée et le badge attribué. À la sortie, enregistrer l'heure de départ et la restitution du badge.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier l'identité, l'inscription sur la liste et l'autorisation de la personne visitée. Inscrire l'identité déclarée, le motif, la personne visitée, l'heure d'entrée et le badge attribué.

Question 1.2. Décrire la conduite à tenir lorsqu'une personne non inscrite affirme avoir rendez-vous et demande à traverser l'entrepôt. Respecter les consignes du site et les limites de la mission, et citer au moins deux actions à ne pas entreprendre.

1. Expliquer calmement que l'accès est réservé aux personnes inscrites ou autorisées. Maintenir la personne dans la zone d'accueil.
2. Ne pas délivrer de badge. Contacter le responsable d'astreinte pour vérifier le rendez-vous et obtenir sa décision avant tout accès.
3. Noter le motif de la demande, l'heure et la réponse du responsable, puis appliquer la consigne reçue.

Ne pas laisser la personne traverser l'entrepôt sans autorisation. Ne pas effectuer de fouille ni vérifier ses effets en dehors du cadre légal applicable. Ne pas la contraindre physiquement et ne pas se substituer aux forces de l'ordre.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pas de badge ni de traversée de l'entrepôt sans autorisation : maintenir la personne à l'accueil, contacter l'astreinte et consigner la demande et la réponse.

Question 1.3. Citer deux informations à recueillir avant la prise de poste et deux moyens ou dispositifs du site dont il faut vérifier la disponibilité ou le bon état.

Avant la prise de poste, consulter les consignes actualisées et les événements précédents. Prendre également connaissance de la liste des personnes autorisées. Ces informations permettent d'appliquer les consignes en vigueur et de repérer les événements à suivre.

- Vérifier la disponibilité et le fonctionnement de la radio, moyen de communication du poste.
- Contrôler la disponibilité des moyens de surveillance, notamment le moniteur et les caméras prévus pour le site.

Les moyens de protection individuelle prévus par le site sont également à contrôler.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Informations : consignes actualisées et événements précédents. Contrôles : radio et moyens de surveillance du site.

2. Surveillance, ronde et analyse des événements

L'agent exploite le plan du site, les distances fournies pour le parcours de ronde et un extrait du journal des événements. Il calcule les durées de ronde et analyse les faits consignés concernant l'alarme de la porte Q2.

Question 2.1. Calculer la longueur totale de la ronde, sa durée de déplacement à la vitesse indiquée, puis sa durée totale en ajoutant les arrêts de contrôle. Donner les résultats avec leurs unités et détailler les calculs à l'aide de la relation t = d/v.

La ronde comprend quatre tronçons : 60 m, 120 m, 90 m et 150 m. La distance totale est donc **60 + 120 + 90 + 150 = 420 m**. Avec une vitesse de 1 m/s, la durée de déplacement vaut **t = d/v = 420/1 = 420 s**, soit 7 min. Les arrêts ajoutent 3 min, soit 180 s : la durée totale est **420 + 180 = 600 s**, soit 10 min.

DR 1 complété : calculs de ronde

Élément à déterminer	Calcul	Résultat
Distance totale	60+120+90+150	420 m
Durée de déplacement	420/1	420 s = 7 min
Durée totale avec arrêts	420/1+3*60	600 s = 10 min
Heure prévisionnelle de fin de la première ronde		
Heure de début de la ronde suivante		

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Distance : 420 m. Déplacement : 420 s, soit 7 min. Durée totale avec arrêts : 600 s, soit 10 min.

Question 2.2. La ronde débutant à 21 h 00 et devant être effectuée toutes les 30 minutes, indiquer l'heure prévisionnelle de fin de la première ronde et l'heure de début de la suivante à partir du résultat de la question 2.1. Compléter le DR 1.

La durée totale retenue est celle calculée en 2.1, soit 10 minutes, arrêts compris. La périodicité de 30 minutes se compte à partir de l'heure de début de la ronde, et non à partir de sa fin.

1. Fin prévue : 21 h 00 + 10 min = 21 h 10.
2. Début de la ronde suivante : 21 h 00 + 30 min = 21 h 30.

DR 1 complété : horaires de ronde

Élément à déterminer	Calcul	Résultat
Distance totale	.....	.....
Durée de déplacement	.....	.....
Durée totale avec arrêts	.....	.....
Heure prévisionnelle de fin de la première ronde	21:00 + 10 min	21 h 10
Heure de début de la ronde suivante	21:00 + 30 min	21 h 30

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Fin prévisionnelle : 21 h 10. Début de la ronde suivante : 21 h 30.

Question 2.3. À partir du DT 3, relever deux faits justifiant une vérification de l'alarme de la porte Q2, distinguer les faits des interprétations et indiquer une information manquante au journal pour assurer la traçabilité de l'événement.

Éléments	Faits consignés	Interprétation à éviter
Alarme	À 21 h 14, une alarme signale la porte Q2 maintenue ouverte.	L'alarme ne prouve pas une intrusion.
Appel du chauffeur	À 21 h 16, le chauffeur présent au poste indique que Q2 semble ouverte et qu'il ne voit aucun agent à proximité.	Ce signalement n'est pas une constatation directe de l'agent.

Les deux éléments sont des faits consignés, provenant de sources différentes : l'alarme puis l'appel du chauffeur. Ils justifient une vérification, mais ne prouvent ni une intrusion ni que l'agent a constaté la porte ouverte. À 21 h 18, le journal signale l'absence de compte rendu de levée de doute. Il faut consigner les contrôles effectués, leurs résultats, leur heure et les interlocuteurs informés.

DR 2 complété : analyse de l'alarme Q2

Analyse de l'événement et compte rendu

Rubrique	Réponse du candidat
Fait 1 justifiant une vérification de l'alarme Q2	21 h 14 : alarme, porte Q2 maintenue ouverte
Fait 2 justifiant une vérification de l'alarme Q2	21 h 16 : chauffeur signale Q2 semblant ouverte, aucun agent visible
Information de traçabilité manquante	Manque : résultat et actions de levée de doute
Compte rendu factuel : alarme Q2	.....
Compte rendu factuel : colis signalé	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Faits : alarme Q2 à 21 h 14 et signalement du chauffeur à 21 h 16. Manque : trace des contrôles, de leurs résultats et des transmissions.

3. Traitement d'une alarme et communication professionnelle

À 21 h 20, l'alarme de la porte Q2 reste active, le responsable d'astreinte ne répond pas immédiatement et un collègue est disponible au poste de surveillance. L'agent doit exploiter la caméra C4, organiser une levée de doute sûre et transmettre des informations objectives tout en préservant les traces.

Question 3.1. Présenter dans l'ordre les actions à effectuer depuis le poste pour traiter l'alarme Q2, en incluant l'exploitation de la caméra C4, l'information du collègue, une levée de doute dans des conditions sûres et l'alerte du responsable d'astreinte.

1. Depuis le poste, vérifier que l'alarme Q2 est active et exploiter la caméra C4. Relever les faits visibles sans conclure à une intrusion.
2. Informer le collègue par radio et obtenir sa confirmation. Coordonner la levée de doute; avant tout déplacement, prévenir le poste. Ne pas entrer seul dans une zone à risque.
3. Maintenir la liaison et suivre la situation. En cas de danger immédiat, appliquer les consignes d'alerte du site.
4. Contacter le responsable d'astreinte au numéro indiqué sur la liste. Consigner l'heure, les observations, les interlocuteurs contactés, les réponses et les actions réalisées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier C4, coordonner une levée de doute sûre avec le collègue, avertir le poste avant tout déplacement, alerter l'astreinte et consigner les faits.

Question 3.2. Formuler un message radio bref et exploitable destiné au collègue lors de la mise en situation simulée. Le message doit préciser l'identité ou la fonction de l'agent, le lieu, le fait constaté, la mission demandée et la confirmation attendue.

Message radio modèle : « Poste de garde pour collègue en surveillance, canal 2. Alarme toujours active à la porte Q2, quai de livraison; je contrôle la caméra C4. Effectuez une levée de doute sans entrer seul dans la zone. Confirmez la réception et indiquez votre position et vos constatations. »

Le message précise l'émetteur, le lieu, le fait constaté, la mission et les confirmations attendues. Il reste factuel : l'alarme ne prouve pas une intrusion.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> « Poste de garde, alarme active à la porte Q2, quai de livraison. Effectuez la levée de doute en sécurité et confirmez réception, position et constatations. »

Question 3.3. Si une porte forcée et un objet au sol sont découverts à proximité, indiquer les mesures immédiates de protection de la zone, les précautions de préservation des traces et les éléments factuels à consigner, sans supposer l'identité d'un auteur ni la cause de l'événement.

Prévenir le poste et le responsable d'astreinte; si un danger immédiat est présent, appliquer les consignes d'alerte du site. Protéger la zone sans s'exposer inutilement.

- Éloigner les personnes et empêcher l'accès à la zone.

- Ne pas toucher, déplacer ni recouvrir l'objet; ne pas altérer les traces. Ne pas entrer seul si la zone présente un risque.
- Consigner l'heure, le lieu précis, l'état visible de la porte, l'emplacement et la description de l'objet, la source de l'information, les personnes alertées et les actions réalisées.

Rapporter uniquement les faits observés, sans attribuer d'auteur ni de cause.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Protéger la zone, éloigner les personnes, ne rien toucher, alerter selon les consignes et consigner les faits vérifiables.

4. Prévention, sécurité de l'agent et compte rendu

Au quai, une personne signale un colis abandonné près de la porte Q2 et demande à consulter les images de vidéosurveillance ainsi qu'à en recevoir une copie. L'agent doit appliquer les mesures de sécurité, protéger les images et rédiger un compte rendu factuel.

Question 4.1. Indiquer les mesures à prendre face au signalement du colis abandonné, préciser ce qu'il ne faut pas faire et désigner l'interlocuteur à alerter conformément aux consignes du site.

Traitez le colis comme un objet suspect, sans conclure sur sa nature. Ne vous exposez pas et ne vous approchez pas si cela présente un risque. Ne touchez pas le colis et ne le déplacez pas. Éloignez les personnes et protégez la zone sans vous mettre en danger. Informez le poste et alertez le responsable d’astreinte selon la procédure du site, notamment en cas de danger immédiat. Consignez ensuite l’emplacement, la description rapportée et les actions engagées.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Ne pas toucher ni déplacer le colis, éloigner les personnes, protéger la zone et alerter le poste et le responsable d’astreinte selon la procédure.

Question 4.2. Répondre professionnellement à la demande de copie des images et indiquer la conduite à tenir concernant leur consultation et leur transmission.

Répondez calmement que vous n’êtes pas autorisé à lui donner accès au système ni à lui remettre une copie. Ne montrez pas les images et n’en réalisez aucune copie à sa demande. Une consultation liée à l’événement doit respecter votre habilitation et la procédure du site. Transmettez la demande au responsable d’astreinte ou à l’interlocuteur habilité, qui décidera de la suite à donner. Ne communiquez aucune image à une personne non habilitée.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> « Je ne suis pas habilité à vous montrer ni à vous transmettre ces images. Je transmets votre demande au responsable compétent. »

Question 4.3. Rédiger deux phrases de compte rendu factuel concernant l'alarme Q2 et le signalement du colis. Faire apparaître une heure, un lieu et la source de l'information, sans ajouter de conclusion non vérifiée.

Dans le DR 2, rédigez deux phrases distinctes et chronologiques. Pour chaque événement, indiquez l’heure, le lieu et la source. L’alarme est un signal enregistré par le système, pas la preuve d’une intrusion. Le colis doit rester un fait rapporté par la personne, sans le présenter comme une observation directe de l’agent ni ajouter de conclusion.

DR 2 complété : compte rendu factuel

Rubrique	Réponse du candidat
Fait 1 justifiant une vérification de l'alarme Q2	.....
Fait 2 justifiant une vérification de l'alarme Q2	.....
Information de traçabilité manquante	.....
Compte rendu factuel : alarme Q2	21 h 14 : alarme Q2, source système
Compte rendu factuel : colis signalé	21 h 20 : colis signalé, source personne

✓ RÉPONSE À RETENIR

À 21 h 14, le système d'alarme signale une porte maintenue ouverte au quai de livraison, porte Q2. À 21 h 20, une personne présente au quai signale avoir aperçu un colis abandonné près de la porte Q2.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve EP1 du CAP Agent de sécurité, session 2026, porte le code 26-CAP-AS-EP1. Sa durée indiquée pour l'EP1 est de 2 h, avec un coefficient 8, auquel s'ajoute le coefficient 1 de la PSE. Le sujet met en scène le site logistique Océanis et évalue la prise de service, le contrôle des accès, les rondes, le traitement d'alarmes, la sécurité et la transmission d'informations fiables.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour calculer une durée de déplacement, utiliser t = d/v et exprimer les grandeurs dans des unités cohérentes.
- La durée totale d'une ronde comprend le déplacement et les arrêts de contrôle prévus.
- Une alarme est un signal à traiter selon la procédure, mais ne prouve pas à elle seule qu'une intrusion a eu lieu.
- Un compte rendu professionnel précise l'heure, le lieu, les faits, leur source, les actions et les transmissions.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les faits observables ou signalés des interprétations et hypothèses.
- Respecter les consignes d'accès et ne pas dépasser les limites de la mission de sécurité privée.
- Ne pas entrer seul dans une zone à risque et informer le poste avant tout déplacement.
- Ne pas toucher un objet suspect ni communiquer des images à une personne non habilitée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la durée totale de la ronde ?

Additionnez les distances de chaque tronçon pour obtenir la distance totale, puis divisez-la par la vitesse pour calculer le temps de déplacement. Ajoutez ensuite les arrêts de contrôle, en convertissant toutes les durées dans la même unité.

Q : Une alarme de porte signifie-t-elle qu'une intrusion a eu lieu ?

Non. L'alarme est un signal qui doit être traité selon la procédure. Il faut vérifier les éléments disponibles, organiser une levée de doute dans des conditions sûres et consigner les faits sans conclure à une intrusion sans vérification.

Q : Quelle est la durée de l'épreuve et quels documents-réponses faut-il rendre ?

La page de présentation indique 2 h pour l'EP1. Le sujet précise également que l'épreuve ponctuelle comprend 5 heures au total, dont 1 heure réservée à la PSE. Les DR 1 et DR 2 doivent être complétés et rendus avec la copie.

Q : Quels éléments rendent un compte rendu conforme aux attentes du sujet ?

Le compte rendu doit être bref, chronologique et objectif. Il précise l'heure, le lieu, les faits et leur source, ainsi que les actions et transmissions utiles, sans confondre observation et interprétation ni ajouter de conclusion non vérifiée.

Sujet officiel associé (PDF) : https://cap-securite.fr/assets/annales/cap-securite/Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence/2026/CAP Sécurité - Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.